

CAMPING DE LA JAMONIERE **

129 route de la Bironnière - 85200 MERVENT

Tél. 02 51 00 26 29 / 06 20 17 18 54

Site : <http://camping-jamoniere.com/> – email : contact@camping-jamoniere.com

CONTRAT EMPLACEMENT CAMPING SPÉCIAL COLONIE 2022

TARIF PRÉFÉRENTIEL (si plus de 10 enfants) Ce tarif est valable quelque soit le nombre de toiles installées

Cette feuille est à compléter, à signer et à retourner au camping accompagnée de vos acomptes.
(sans acomptes la réservation ne sera pas retenue). Voir conditions générales de réservation au verso de cette feuille.

Nom du groupe : Nom du responsable :

Adresse:.....

Tél : E-mail :.....

Nombre d'enfants (avec âges) :

Nombre d'animateurs :

Jour d'arrivée :

Jour de départ :

Frais de dossier				10,00 €
Moniteur(s)	x Moniteurs	x Nuits	4,50 €	
Enfant	x Enfants	x Nuits	4,50 €	
Branchement EDF	x Branchements	x Nuits	4,00 €	
Location réfrigérateur – congélateur	x	x Nuits	9,00 €	
Emplacement pour tente marabout	x Tentes	x Nuits	6,00 €	
TOTAL				
Acomptes 30%				
Taxe de séjour*	x Adultes	x Nuits	0,22 €	
Solde				

*Perçue toute l'année : 0.22 € / personne de plus de 18 ans / nuit.

Sont exonérés totalement ou partiellement les personnes handicapées, les campeurs présents pour leur travail sous contrat saisonnier.

Nous procédons à l'encaissement de vos acomptes à réception.

Si vous quittez le camping avant 10 heures nous vous demandons de régler la veille.

Ce contrat engage les deux parties. Il devient définitif après envoi d'un double du contrat signé par la gérance du camping.

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales de réservation et les accepte.

Date : Nom :

Le Camping de la Jamonière

Signature du Responsable.....

CONDITIONS GÉNÉRALES DE RÉSERVATION D'UN EMPLACEMENT CAMPING. Année 2022

Le fait de compléter, de signer et de retourner au Camping de la Jamonière la feuille "RÉSERVATION D'UN EMPLACEMENT CAMPING COLONIE" accompagnée de vos acomptes, a valeur de contrat et engage les deux parties.

Sans les acomptes de 30 %, la réservation ne sera pas retenue. Par retour du courrier, vous recevrez un exemplaire signé par la Gérance qui vous confirmera l'enregistrement et l'acceptation de votre réservation.

Le solde du séjour sera à régler au plus tard la veille de votre départ.

. Annulation de la réservation :

En vertu de l'article L. 121-20-4-2 du code de la consommation, le droit de rétractation n'est pas applicable aux prestations d'hébergements et d'activité de loisirs fournis à une date ou selon une périodicité déterminée. De sorte que, toutes les réservations effectuées ne peuvent pas faire l'objet d'un droit de rétractation.

En cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé, le séjour complet est dû. Passé un délai de 24 heures à compter du jour prévu d'arrivée, si le campeur n'a pas prévenu de son retard et de sa nouvelle date d'arrivée, nous nous réservons le droit de relouer emplacement.

. La réservation est personnelle, il est interdit de céder à un tiers sa réservation sans l'accord préalable obligatoire de la Gérance du camping. En cas de déclaration inexacte du demandeur, le présent contrat de réservation d'un emplacement camping sera résilié de plein droit et les sommes versées au camping ne seront pas remboursées.

En cas de litiges, ces litiges sont de la compétence exclusive du Tribunal d'Instance de La Roche sur Yon (clause attributive de juridiction).

L'emplacement est à votre disposition à partir de 14 heures le jour du début de votre réservation; vous devez libérer à 12 heures au plus tard le dernier jour de votre réservation. Tout départ après 12 heures entraînera la facturation d'une nuit en plus.

. Chaque campeur est tenu de respecter le règlement intérieur du camping consultable à l'Accueil.

. Les campeurs doivent être assurés multirisques.

. Le camping de la Jamonière accepte les animaux à raison de 2.00 € /animal. Les animaux doivent être tatoués, vaccinés (carnet de santé obligatoire) et impérativement tenus en laisse; il est formellement interdit de laisser un animal seul sur le camping.

. Les visiteurs seront les bienvenus, ils seront sous la responsabilité des campeurs qu'ils visitent, ils doivent acquitter obligatoirement la redevance 'visiteur' de 3.50 € par personne au Bureau d'Accueil, à leur arrivée. Leur véhicule n'est pas autorisé à pénétrer sur le camping. Une place sur le parking visiteur leur sera attribué.

Ce contrat engage les deux parties. Il devient définitif après envoi d'un double du contrat signé par la gérance du camping.

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales de réservation et les accepte.

Date : Nom :

Le Camping de la Jamonière

Signature du Responsable.....